

Motion pour la prise en charge des charges sociales des municipaux

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux,

La municipalité s'engage pleinement pour le bien de notre commune, assumant des responsabilités importantes qui impliquent un investissement de temps et une expertise considérable. Or, contrairement à d'autres communes en Suisse romande, notre commune ne prend actuellement pas en charge le deuxième pilier de ses municipaux (caisse de pension LPP). Cette situation impacte la volonté des citoyens actifs à s'engager dans la vie politique locale, freinant ainsi la diversité de ses représentants.

Principe de prise en charge de l'ensemble des charges sociales (due par l'employeur)

La commune de Crans VD s'engage à assumer l'ensemble des charges sociales dues par l'employeur des membres de l'exécutif communal en âge de cotiser, couvrant ainsi l'ensemble des contributions aux assurances sociales, telles que les premiers et deuxièmes piliers, conformément aux obligations légales.

Motiver l'engagement

Cette prise en charge vise à valoriser l'engagement des municipaux et à encourager une plus large diversité de profils à s'investir dans la politique locale, favorisant ainsi une meilleure représentativité au sein de nos instances décisionnelles

Par conséquent, nous, soussignés, proposons la motion suivante :

1. **Présentation d'un préavis relatif au crédit nécessaire pour financer cette prise en charge**
2. **Présentation d'un préavis relatif à la révision du traitement des municipaux et conseillers communaux dans le cadre du renouvellement des autorités (fin de législature)**

□



Conclusion

Compte tenu des enjeux qui précèdent, nous remercions la municipalité pour la célérité dont elle fera œuvre dans le traitement de la présente motion. Nous vous remercions d'avance pour votre soutien à cette motion.

Blaise Schwerzmann (rapporteur)



Isabelle Nussbaum



Patrick Boehler



Cedric Aeschlimann



Quentin Pommaz



Lars Kermode

